

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joëlle CAMPERS, Alexine LAFAY, Christel MAILHÉ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL, Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Alain MARGUERETTAZ.

Absents excusés : Christelle BRIU, Christine CLEMENT (pouvoir à Alain MARGUERETTAZ), Michèle FERRARIS (pouvoir à Lionel ARPIN), Eric JACQUEMOUD, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Thomas QUERO-BATTANI (pouvoir à Romain BOUVET)

Secrétaire de séance : Christel MAILHÉ

Nombre de conseillers en exercice : 19 - **Présents** : 13 - **Votants** : 17

Date de la convocation : le 11 octobre 2022.

Date de publication : 24 octobre 2022 au 24 décembre 2022

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS :

**AVENANT A LA CONVENTION DITE DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SDES ET
LA COMMUNE**

Le Maire expose au conseil municipal qu'un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants ainsi que les réseaux d'éclairage public et de télécommunication a été réalisé dans le cadre de l'opération intitulée :

Secteur **Rue des Glières**, Impasse des Trolles, réseau BT de 470 ml.

Le Maire rappelle que la signature de la convention de mandat valant convention financière entre la commune et le SDES le **07 janvier 2019** a validé le coût global prévisionnel de l'opération à hauteur de **177 125.83 € TTC** réparti comme défini ci dessous :

- Participation financière prévisionnelle du SDES à hauteur de **64 185.09 € TTC** ;
- Participation financière prévisionnelle de la Commune à hauteur de **112 940.74 € TTC**.

Cependant, le marché de travaux a dû faire l'objet d'un avenant lié aux raisons suivantes :

- travaux supplémentaires en éclairage public à la demande de la commune ;
- les types de chambres pour le réseau téléphonique ont été modifiés à la demande d'Orange en raison du classement de la voirie ouverte aux véhicules poids lourds.
- quantités supplémentaires en terrassement et réseaux non prévues initialement au marché.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et le décompte de l'opération concernant l'enfouissement des réseaux secs s'élève à hauteur de 225 437.17 € TTC suivant la répartition suivante :

- Participation financière définitive du SDES à hauteur de de 76 148.33 € TTC ;
- Participation financière définitive de la Commune à hauteur de 149 288.83 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ➔ S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- ➔ AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 07 janvier 2019 ;
- ➔ AUTORISE le Maire à signer l'Annexe Financière Définitive (AFD), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mailhé', written over a faint circular stamp.